

N°Doc : TA001 - Remplace : OR3247fr35 - N° version : 07 - Effectif le : 05-01-2026

**TARIFS PRODUCTEURS**  
**Wallonie - Bruxelles - Grand-Duché de Luxembourg - 2026**

Tous les tarifs sont HTVA

<b>Redevance minimale annuelle</b>	<b>505,65€</b>
Contrôles renforcés sur place - min. 2h	112,37€ / h
Contrôles renforcés administratif bureau - min. 1h	74,16€ / h
Analyses supplémentaires	à charge de l'opérateur
Acompte lors de l'ouverture de dossier	300,00€
Travail à façon	410,59€

**Comment calculer votre redevance annuelle ?**

Base + production

<b>Intitulé</b>	<b>Par</b>	<b>Tarif (€) - HTVA</b>
Montant de base	Entreprise	337,78
Montant de base - Groupe de producteurs	Par Groupe	362,05
Par membre supplémentaire au-delà de 10 membres	Par membre	36,20
<b>PRODUCTION VÉGÉTALE</b>		
Maraîchage / pépinière	ha	166,87
Maraîchage de plein champ	ha	93,04
Grande culture	ha	16,38
Prairie + engrais vert + jachère	ha	12,34
Cultures fruitières : basse tige / petits fruits / vignoble	ha	82,93
Haute tige / sapins de noël	ha	56,63
Serre froide et tunnel	ha	497,56
Serre chauffée	ha	1 001,20
Champignons	m <sup>2</sup>	0,334
Micropousses / Graines germées	m <sup>2</sup>	0,334
Forçage d'endives / chicons	m <sup>2</sup>	0,334
Végétaux en pot : plantes ornementales / aromatiques	m <sup>2</sup>	0,334
Plantes à repiquer ou à transplanter	m <sup>2</sup>	0,334
Réserves naturelles (reconnues)	ha	4,13
Zone naturelle, forêt utilisée pour la récolte des espèces sauvages	ha	4,13
<b>PRODUCTION LAITIÈRE</b>		
Lait – vaches / juments	Animal présent	6,07
Laitier chèvres	Animal présent	1,56
Laitier brebis	Animal présent	1,56
<b>PRODUCTION ANIMALE</b>		
Vache / jument avec ou sans veau / poulain	Animal présent	4,25
Truie ou verrat	Animal présent	6,07
Brebis / chevreuils	Animal présent	0,91
Cheval	Animal présent	4,25
Biche / cerf	Animal présent	3,05



(Suite en page 2)

Intitulé	Par	Tarif (€) - HTVA
<b>PRODUCTION ANIMALE (suite)</b>		
Lapin	Animal présent	1,23
Autruche	Animal présent	3,05
Porc	Animal vendu	0,96
Mouton - agneau	Animal vendu	0,40
Poulets / poulettes (par 100)	Animal vendu	6,88
Cailles (par 100)	Animal vendu	0,24
Dindes / canards (par 100)	Animal vendu	13,75
Autruche	Animal vendu	0,96
Faon	Animal vendu	0,61
Daguet	Animal vendu	1,01
Escargots par kg, poids vif	Par kilo vendu	0,20
Truites, poids vif gagné sur l'exploitation	Par 10 kg	0,34
Bovin < 1 an	Animaux présents ou vendus	1,27
Bovin 1-2 ans	Animaux présents ou vendus	1,92
Bovin >2 ans	Animaux présents ou vendus	2,50
Ruche	Par ruche présente ou vendue	0,83
Poules pondeuses par 10	Animaux présents ou vendus	2,06
Cailles pondeuses par 100	Animaux présents ou vendus	0,74

### Quelques définitions

- Le maraîchage : correspond aux cultures des légumes-feuilles, chicons (racines), cultures hâties de légumes...
- Le maraîchage de plein champ : correspond à des cultures (minimum 0,3 ha par culture) de pommes de terre hâties, de potirons, de cultures de conservation, de légumes destinés au marché du frais ou de l'industrie, etc...
- Les grandes cultures : par exemple les pommes de terre de conservation, les céréales, les cultures fourragères, la chicorée.
- Pour pouvoir considérer les engrains verts comme une catégorie, ils doivent rester au moins toute une saison culturelle en place.
- Faonnier : La marchandise reste la propriété du producteur.

### Les modalités de paiement

- La redevance annuelle vous est facturée en plusieurs provisions tout au long de l'année.
- Les coûts de déplacement et d'analyse sont compris dans cette redevance.
- En cas de résiliation, la redevance reste due pour l'année en cours.
- Les contrôles supplémentaires sont nécessaires lorsque la mission de contrôle est rendue difficile : parcelles ou locaux non accessibles, comptabilité non disponible, mal tenue ou incomplète, information incomplète concernant la fertilisation, la rotation, les traitements, etc. Ces contrôles supplémentaires sont facturés.
- En cas d'infraction grave ou de non-conformité, et lorsque le résultat d'une analyse est positif et confirme une situation anormale, un contrôle renforcé sera facturé.
- L'acompte facturé lors de l'ouverture du dossier n'est pas remboursable.
- Des frais d'annulation peuvent être facturés pour annulation tardive d'un contrôle planifié :
  - 150€ pour une annulation endéans les 48 heures de la date planifiée
  - 250€ pour une annulation le jour de la date planifiée

### Transformation à la ferme

- Le producteur agricole ne paie pas de redevance spécifique pour le contrôle d'une activité de préparation lorsque cette activité respecte les conditions suivantes :
  - Seuls des produits agricoles non produits à la ferme peuvent être achetés.
  - Au moins 75% en poids des produits agricoles sont produits par l'exploitation

### Vente à la ferme

- Le producteur ne paie pas de redevance spécifique pour le contrôle d'une activité de vente directe au consommateur ou l'utilisateur final de produits biologiques non emballés si le chiffre annuel d'achat des produits vendus est inférieur à 7.603€.
- Si cette condition n'est pas rencontrée, la redevance annuelle sera due avec une réduction appliquée de 90,71€.

#### Exemple de calcul de redevance annuelle pour une entreprise :

- 2 ha de maraîchage
- 1 ha de culture fruitière (basse tige)
- 0,1 ha de tunnel

Calcul : base + maraîchage + culture fruitière + tunnel.

$$337,78\text{€} + (166,87\text{€} \times 2) + (82,93\text{€} \times 1) + (497,56\text{€} \times 0,1) = 804,21\text{€ HTVA}$$